

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat (39170-007960)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Peinture / Application voir fiche technique / Pour les utilisateurs public et les utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : Bosshard + Co. AG
Rue/Boîte Postale : Ifangstrasse 97
Case Postale
Sigle du pays/Code postal/Localité: 8153 Rümlang
Téléphone : ++41 44 817 74 74
E-mail : bosshard@bosshard-farben.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

POLYDIMÉTHYLSILOXANE À GROUPES AMINOALKYLES ; N°CAS : 67923-07-3

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

| | |
|----------------|--|
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P370+P378 | En cas d'incendie: utiliser poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool ,Dioxyde de carbone (CO2), eau en aérosol pour l'extinction. |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P501 | Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur. |

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

POLYDIMÉTHYLSILOXANE À GROUPES AMINOALKYLES ; N°CE : 614-170-4; N°CAS : 67923-07-3

Poids : $\geq 25 - < 30$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

POLYDIMÉTHYLSILOXANE À GROUPES AMINOALKYLES ; N°CE : 614-170-4; N°CAS : 67923-07-3

Poids : $\geq 25 - < 30$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

ACIDE ACÉTIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475328-30-xxx ; N°CE : 200-580-7; N°CAS : 64-19-7

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

Limites de concentrations spécifiques : Skin Corr. 1A ; H314: C ≥ 90 % • Eye Dam. 1 ; H318: C ≥ 25 % • Skin Corr. 1B ; H314: C ≥ 25 % • Skin Corr. 1C ; H314: C ≥ 25 % • Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 10 % • Skin Irrit. 2 ; H315: C ≥ 10 %

MÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119433307-44--xxxx ; N°CE : 200-659-6; N°CAS : 67-56-1

Poids : $\geq 1 - < 3$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 STOT SE 1 ; H370

Limites de concentrations spécifiques :

STOT SE 1 ; H370: C ≥ 10 % • STOT SE 2 ; H371: C ≥ 3 %

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-0098 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

SILICATE D'ÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119496195-28 ; N°CE : 201-083-8; N°CAS : 78-10-4

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H332 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉ TRASILOXANE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529238-36-xxxx ; N°CE : 209-136-7; N°CAS : 556-67-2

Poids : $\geq 0.25 - < 0.5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Repr. 2 ; H361f Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations spécifiques :

(M=10)

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Consulter impérativement un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

Observer les réglementations de la protection du travail. L'air doit être aspiré lors des travaux de pulvérisation. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues. (Suisse : directive EKAS n° 6508)

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7

| | |
|--|---|
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | MAK (CH) |
| Valeur seuil : | 25 mg/m ³ / 10 ml/m ³ |
| Remarque : | SSC |
| Version : | 31.01.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | STEL (CH) |
| Valeur seuil : | 50 mg/m ³ / 20 ml/m ³ |
| Remarque : | SSC |
| Version : | 31.01.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | TRGS 900 (D) |
| Valeur seuil : | 10 ppm / 25 mg/m ³ |
| Limitation de crête : | 2(I) |
| Remarque : | Y |
| Version : | 27.10.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | STEL (EC) |
| Valeur seuil : | 20 ppm / 50 mg/m ³ |
| Version : | 20.06.2019 |

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

| | |
|--|---|
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | TWA (EC) |
| Valeur seuil : | 10 ppm / 25 mg/m ³ |
| Version : | 20.06.2019 |
| MÉTHANOL ; N°CAS : 67-56-1 | |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | MAK (CH) |
| Valeur seuil : | 260 mg/m ³ / 200 ml/m ³ |
| Remarque : | H SSC B |
| Version : | 31.01.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | STEL (CH) |
| Valeur seuil : | 1040 mg/m ³ / 800 ml/m ³ |
| Remarque : | H SSC B |
| Version : | 31.01.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | TRGS 900 (D) |
| Valeur seuil : | 100 ppm / 130 mg/m ³ |
| Limitation de crête : | 2(II) |
| Remarque : | H, Y |
| Version : | 27.10.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | TWA (EC) |
| Valeur seuil : | 200 ppm / 260 mg/m ³ |
| Remarque : | Skin |
| Version : | 20.06.2019 |
| ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 | |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | MAK (CH) |
| Valeur seuil : | 960 mg/m ³ / 500 ml/m ³ |
| Remarque : | SSC |
| Version : | 31.01.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | STEL (CH) |
| Valeur seuil : | 1920 mg/m ³ / 1000 ml/m ³ |
| Remarque : | SSC |
| Version : | 31.01.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | TRGS 900 (D) |
| Valeur seuil : | 200 ppm / 380 mg/m ³ |
| Limitation de crête : | 4(II) |
| Remarque : | Y |
| Version : | 27.10.2020 |
| SILICATE D'ETHYLE ; N°CAS : 78-10-4 | |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | MAK (CH) |
| Valeur seuil : | 44 mg/m ³ / 5 ml/m ³ |
| Version : | 31.01.2020 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | STEL (CH) |
| Valeur seuil : | 85 mg/m ³ / 10 ml/m ³ |
| Version : | 14.05.2019 |
| Type de valeur limite (pays d'origine) : | TRGS 900 (D) |
| Valeur seuil : | 1.4 ppm / 12 mg/m ³ |
| Limitation de crête : | 1(I) |
| Version : | 27.10.2020 |

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 44 mg/m³ / 5 ppm
Version : 20.06.2019

Valeurs limites biologiques

MÉTHANOL ; N°CAS : 67-56-1

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Méthanol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées

Valeur seuil : 15 mg/l
Version : 13.03.2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : jaunâtre

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa)

non applicable

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

Point éclair :

25 °C

Température d'auto-inflammabilité :

310 °C

Limite inférieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

| | | | |
|-----------------------------------|---------------------------|---|--------------------------|
| Limite supérieure d'explosivité : | | | Aucune donnée disponible |
| Densité : | (20 °C) | | 1.0 g/cm ³ |
| Test de séparation des solvants : | (20 °C) | < | 3 % |
| Soluble dans l'eau: | (20 °C) | | complètement miscible |
| pH : | (20 °C / 100 g/l) | | 5 - 6 |
| log P O/W : | | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité : | (23 °C) | | 1 - 10 mPa*s |
| Viscosité cinématique : | (40 °C) | | Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif : | | | Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur : | (20 °C) | | Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation : | | | Aucune donnée disponible |
| Solides inflammables : | Aucune donnée disponible. | | |
| Gaz inflammables : | Aucune donnée disponible. | | |
| Propriétés explosives : | Aucune donnée disponible. | | |

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en quantités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la régénération naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

| | |
|---------------------|---|
| Paramètre : | DL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 3310 mg/kg |

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

Paramètre : DL50 (MÉTHANOL ; N°CAS : 67-56-1)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 5628 mg/kg
Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 21 g/kg
Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Lapin
Dose efficace : 6300 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 1060 mg/kg
Paramètre : DL50 (MÉTHANOL ; N°CAS : 67-56-1)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 15.8 g/kg
Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 20 g/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Souris
Dose efficace : 5620 mg/l
Paramètre : LC50 (MÉTHANOL ; N°CAS : 67-56-1)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Expériences tirées de la pratique/sur l'homme
Dose efficace : 64 g/kg

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT et/ou vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH

- PBT :

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASIOXANE ; N°CAS : 556-67-2

- vPvB :

OCTAMÉ THYLCYCLOTÉ TRASIOXANE ; N°CAS : 556-67-2

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11* (Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses)
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL (OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 | · E 1
Étiquette de danger : 3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 | · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 1 – Acides
Étiquette de danger : 3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 69, 70

Directives nationales

Störfallverordnung

Substances dangereuses explicitement mentionnées

MÉTHANOL ; N°CAS : 67-56-1 ; Numéro : 2.24

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Poids (Article 5.2.5. II) : 5 - 10 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe (D) : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International ;Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG- International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSil Aqua Haft-/Tiefgrundkonzentrat
Mise à jour : 03.09.2021

Version (Révision) : 14.0.0

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
VOC - Volatile Organic Compounds
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (D)
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|-------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
